

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°74-286 du 31 octobre 1974

chargeant le Ministre Délégué auprès
du Président de la République, Chargé
du Plan, de la Statistique et de la
Coordination des Aides Extérieures, de
l'intérim du Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et les décrets
modificatifs subséquents ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Pour compter du Lundi 28 Octobre 1974, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, assure l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, pendant l'absence du Capitaine Michel AIKPE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

AMPLIATIONS : PR 2 - CS 6 - CNR 4 -
Ministères 13 - SGG 4 - SPD 2 -
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. JORD 6 -
DGP-DGAJL-INSAE 6 -

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU